

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin 2017 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy DERACHE, 1^{ER} Adjoint au Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 23 juin 2017.

Présents : Marie-Christine FILARETO, Guy DERACHE, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Ludovic ROHART, Isabelle DEREIGNAUCOURT, Jacques LEMAIRE, Ingrid VERON, Adjoint au Maire, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Anne-Sophie DEBERDT, Frédéric SZYMCZAK, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEVBRE, Joselyne ALLUITE, Roger VANDEVYVERE, Benoit BRILLON, Catherine LECOINTRE, Francis LECOINTRE et Marie-Agnès DHALLUIN

Ont donné pouvoir : Dominique BAILLY à Guy DERACHE, Nelly THIEFFRY à Ludovic ROHART, Stéphanie LECONTE à Nathalie GABRYELEWICZ, Frédéric DELANNOY à Michel PIQUET et Bernard DEBAILLEUL à Francis LECOINTRE

Excusée n'ayant pas donné pouvoir : Nadine CANTELOUP

Monsieur Guy DERACHE prie l'assemblée d'excuser l'absence de M. le Maire, empêché pour raison privée.

Il propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Jacques LEMAIRE et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Il invite à observer une minute de silence en hommage à Madame Simone VEIL, décédée ce jour à l'âge de 89 ans. Ancienne déportée, elle entre dans la magistrature comme haut fonctionnaire jusqu'à sa nomination comme Ministre de la Santé en 1974. A ce poste, elle fait notamment adopter en 1975 la « loi Veil » qui dépénalise le recours à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse). De 1979 à 1982, elle est aussi la première présidente du Parlement européen, nouvellement élu au suffrage universel.

Monsieur Guy DERACHE propose d'approuver le compte-rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale

- 1 -

Désignation des délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale

Monsieur Guy DERACHE explique que, conformément au décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, le Conseil municipal se réunit obligatoirement ce vendredi 30 juin 2017 pour désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants de la commune appelés à élire les sénateurs le 24 septembre prochain.

En application des dispositions de l'article R133 du Code électoral, il annonce la composition du bureau électoral :

- Président : Guy DERACHE
- Michèle ABELOOS et Michel PIQUET en tant que membres présents les plus âgés
- Carine JOURDAIN et Ingrid VERON en tant que membres présents les plus jeunes

Il rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux ou conseillers départementaux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Il ajoute que les délégués et les suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal.

Conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art L289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, M. Guy DERACHE constate qu'une seule liste de candidats a été déposée : la liste de la Majorité.

Il demande à Monsieur Benoît BRILLON si le groupe d'opposition dépose une liste.

Monsieur Benoît BRILLON répond oui mais que cette demande n'avait pas été formulée dans la note de synthèse.

Monsieur Guy DERACHE indique que cela figure dans le Code électoral ; il suffit de se renseigner.

Le groupe « Orchies pour tous » dépose une liste où ne figurent que les noms et prénoms des candidats.

Monsieur Guy DERACHE demande d'ajouter les dates et lieux de naissance, ainsi que le domicile des candidats.

Il procède ensuite à l'ouverture du scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose une enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, M. Guy DERACHE déclare le scrutin clos.

Il invite les membres du bureau électoral à procéder au dépouillement des bulletins de vote.

28 bulletins sont comptabilisés, dont 23 voix pour la liste de la Majorité et 5 voix pour la liste « Orchies pour tous ».

M. Guy DERACHE explique que les mandats sont répartis entre les deux listes à la représentation proportionnelle. Les sièges non répartis sont ensuite attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

Les mandats sont donc répartis comme suit :

- 13 mandats de titulaires et 4 mandats de suppléants pour la liste de la Majorité
- 2 mandats de titulaires et 1 mandat de suppléant pour la liste « Orchies pour tous »

M. Guy DERACHE proclame élus délégués titulaires :

1. Guy DERACHE
2. Marie-Christine FILARETO
3. Ludovic ROHART
4. Michèle ABELOOS
5. Didier BAERT
6. Isabelle DEREGNAUCOURT
7. Jacques LEMAIRE
8. Ingrid VERON
9. André PLUQUE

10. Nelly THIEFFRY
11. Frédéric SZYMCZAK
12. Carine JOURDAIN
13. Michel PIQUET
14. Benoît BRILLON
15. Catherine LECOINTRE

Il proclame ensuite élus délégués suppléants :

1. Marie-Josée MASSON
2. Roger VANDEVYVERE
3. Nathalie GABRYELEWICZ
4. Jean-Pierre GUENOT
5. Francis LECOINTRE

La séance est levée à 19h45.

	SIGNATURE
Marie-Christine FILARETO	
Guy DERACHE	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Ludovic ROHART	
Isabelle DEREGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCZAK	
Carine JOURDAIN	

Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Joselyne ALLUITE	
Roger VANDEVYVERE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Francis LECOINTRE	
Marie-Agnès DHALLUIN	
Dominique BAILLY (Procuration à Guy DERACHE)	
Nelly THIEFFRY (Procuration à Ludovic ROHART)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Nathalie GABRYELEWICZ)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIQUET)	
Bernard DEBAILLEUL (Procuration à Francis LECOINTRE)	